

REGLEMENT INTERIEUR (Mise à jour : Mars 2019)

1- Ouverture : Le Centre est ouvert toute l'année (mercredis et vacances scolaires et périscolaire).

2 - Horaires

Pour les Mercredis et vacances, le Centre de Loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 dernier délai.

Les enfants devront arriver au Centre : le matin avant 9h30, l'après-midi avant 14h.

Pour les enfants prévus seulement le matin ou en journée complète sans repas, les parents devront les récupérer avant 12h30 ; passé ce délai, ils rejoindront les autres à la cantine.

Pour le périscolaire, le Centre est ouvert de 7h30 à 9h ; de 13h à 14h et de 17h à 18h30.

3- Navette Bus Bellerive :

Une navette est mise en place le matin à 9h (uniquement pendant les vacances scolaires) pour aller chercher les enfants à Bellerive et à 17h30 pour les ramener.

4- Encadrement des enfants :

Le Centre de Loisirs fonctionne sous la responsabilité d'un directeur titulaire du BPJEPS (Brevet professionnel de la Jeunesse Education Populaire et Sportive) ou directrice de centre, titulaire du Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur (BAFD), délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les différentes équipes d'encadrement sont composées de au moins 80 % d'animateurs diplômés (BAFA) ou en cours de formation.

5- Inscription des enfants :

Chaque famille dont le ou les enfants fréquentera (ront) le Centre de Loisirs, devra compléter une fiche d'inscription et fournir tous les documents demandés. Ces documents sont à remettre au plus tard le premier jour d'accueil
A l'inscription (et annuellement), une d'adhésion doit être souscrite.

6- Paiement des journées

Durant la période estivale, le paiement se fera à chaque fin de semaine.

Pour les mercredis et petites vacances, le paiement se fera à chaque fin de mois.

Au-delà du 2^e rappel de paiement, les enfants des familles débitrices ne pourront plus être acceptés au Centre de Loisirs jusqu'à régularisation de la situation. Le Centre de Loisirs est conventionné avec un organisme de recouvrement contentieux qui sera saisi après le deuxième rappel.

7- Accompagnement des enfants

Les Parents devront accompagner leurs enfants jusqu'à l'accueil au moment de leur arrivée au Centre de Loisirs. Au moment du départ, et en l'absence des parents, les enfants ne seront confiés qu'à des personnes dûment habilitées par le père ou la mère. Les enfants pourront quitter seuls le Centre de Loisirs uniquement si les parents l'ont clairement spécifié par écrit sur la fiche d'inscription.

Le Centre de Loisirs devra être informé si l'enfant arrive après 9h30, ou s'il part avant 17h. Ainsi le Centre de Loisirs pourra prendre les dispositions nécessaires.

8- Sanction : Un enfant pourra être renvoyé du Centre de Loisirs si son attitude est incompatible avec les règles de vie du Centre ou pour tout autre motif grave.

9- Maladie contagieuse/Médicaments

Les enfants atteints d'une maladie contagieuse ne seront pas acceptés au Centre de Loisirs.

En cas de fièvre d'un enfant pendant le séjour, les parents en seront informés et devront venir le chercher au centre le plus rapidement possible.

Dans le cas d'un traitement médical, le personnel du Centre n'est pas habilité à dispenser les médicaments aux enfants.

10- Biens et Objets personnels : Chaque enfant sera responsable de ses biens, vêtements et objets personnels amenés au Centre de Loisirs.

11- Tenue vestimentaire : Les enfants doivent porter des tenues décentes et adaptées aux activités, notamment :

- Pour les activités sportives : chaussures de sport / tennis
- Pour l'équitation : bottes (obligatoires) et pantalon / jean / survêtement
- Pour la natation : maillot de bain (caleçon / short interdit), bonnet de bain (obligatoire !) et serviette